conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : REN® HY 5213 BD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 : +41 61 299 20 40 Téléfax

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1B

H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

Nocif en cas d'ingestion. Mentions de danger H302

> H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H360

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la H373 suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH071

Corrosif pour les voies respiratoires.

Prévention: Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

diéthylméthylbenzènediamine 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine cyclohex-1,2-ylenediamine m-phénylenebis(methylamine) 4,4'-isopropylidenediphénol

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision:

2.0

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

: Amines Nature chimique

Composants dangereux

20.11.2023

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concent
diéthylméthylbenzènediamine	Numéro d'enregistrement 68479-98-1	Acute Tox. 4; H302	(% w/w) >= 30 -
	270-877-4 612-130-00-0 01-2119486805-25	Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 50
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 738 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 128 mg/kg	
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	>= 10 - < 20
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 030 mg/kg	
cyclohex-1,2-ylenediamine	694-83-7 211-776-7	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312	>= 5 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

		Date d'impression 20.	
	01-2119976312-37	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	
m-phénylenebis(methylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	>= 5 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 930 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,34 mg/l	
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 3 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
1-méthylimidazole	616-47-7 210-484-7 613-035-00-7 01-2119979544-23	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361d	>= 1 - < 3
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 144 mg/kg	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

		Toxicité aiguë par voie cutanée: 400 mg/kg	
acide toluène-4-sulfonique	104-15-4 203-180-0 01-2119538811-39	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 20 %	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent

provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Risques

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque de graves brûlures. Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Eliminer l'eau de rincage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
m-	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m3	FR VLE
phénylenebis(meth ylamine)				
	Information su	ipplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
4,4'- isopropylidenediph énol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m3	FR VLE
			ue pour la reproduction de c	
			s a des substances toxiques	
	reproduction p	our l'homme, Valeu	rs limites réglementaires con	
		TWA (fraction	2 mg/m3	2017/164/EU

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

		inhalable)		
	Information su	ipplémentaire: Indica	atif	
		TWA (fraction	2 mg/m3	2004/37/EC
		inhalable)		
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylam ine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Aigu - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
m- phénylenebis(methyla mine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg
1-méthylimidazole	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,42 mg/kg p.c./jour
1-méthylimidazole	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,42 mg/kg p.c./jour
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylam ine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Aigu - effets	0,3 mg/kg
11711 1 711 11	rs		systémiques	p.c./jour
diéthylméthylbenzène diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,1 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

	rs		systémiques	p.c./jour
m- phénylenebis(methyla mine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg
acide toluène-4- sulfonique	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,6 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	53,6 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
cyclohex-1,2- ylenediamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,27 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,53 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,13 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,27 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5-	Eau douce	0,06 mg/l
triméthylcyclohexylamine		-
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,578 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	1,121 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
m-phénylenebis(methylamine)	Eau douce	0,094 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,009 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,152 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	12,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	360 (μ.3.)
	Sédiment marin	1,24 mg/kg poids
	Ocament mann	sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1 300 (p.s.)
	Sol	2,44 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	L, I I IIIg/ikg
1-méthylimidazole	Eau douce	0,1 mg/l
1 montymmaa2010	Remarques:Facteurs d'Évaluation	5,1 mg/1
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,01 mg/1
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	i ilig/i
	Station de traitement des eaux usées	590 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	000 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	6,95 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	0,55 mg/kg
	Sédiment marin	0,695 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	0,000 mg/kg
	Sol Sol	1,26 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1,20 mg/kg
1-méthylimidazole	Eau douce	0,1 mg/l
1-metryllimazole	Remarques:Facteurs d'Évaluation	U, i ilig/i
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	U,UT IIIg/I
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	T IIIg/I
	Station de traitement des eaux usées	590 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	590 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	6,95 mg/kg
		6,95 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre Sédiment marin	0 60E ma/ka
		0,695 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1.06 mg/kg
	Sol Remarques:Méthode de l'équilibre	1,26 mg/kg
2 aminomáthul 2 E E		0.06 mg/l
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	T = 70.4 "
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,578 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	1,121 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
diéthylméthylbenzènediamine	Eau douce	0,001 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,00 :g/:
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	o mg/.
	Eau douce - intermittent	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,000 1119/1
	Station de traitement des eaux usées	17 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	17 mg/i
		O ma/ka
	Empoisonnement secondaire	2 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0.000 #
	Sédiment d'eau douce	0,029 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,003 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,005 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	., ,
m-phénylenebis(methylamine)	Eau douce	0,094 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, ,
	Eau de mer	0,009 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,000 mg/
	Eau douce - intermittent	0,152 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,132 mg/1
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	TO HIG/I
	Sédiment d'eau douce	12,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	σσσ (β.σ.)
	Sédiment marin	1,24 mg/kg poids
	Ocament mann	sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	Γοσο (β.σ.)
	Sol	2,44 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	2,44 mg/kg
acide toluène-4-sulfonique	Eau douce	0,073 mg/l
acide tolderie-4-sullorlique	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,073 mg/r
	Eau de mer	0,0073 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,0073 Hig/i
		0.0577
	Sédiment d'eau douce	0,0577 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00577 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1
	Sol	0,016 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	58 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,073 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
cyclohex-1,2-ylenediamine	Eau douce	1,3 mg/l
• •	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

FDS: Date

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Eau de mer	0,13 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Station de traitement des eaux usées	29,1 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Sédiment d'eau douce	202,3 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sédiment marin	20,2 mg/kg poids
	sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sol	3,52 mg/kg poids
	sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Filtre de type Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : brun

iaune

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition $: > 200 \, ^{\circ}\text{C}$

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité. supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Température de

décomposition

 $: > 200 \, ^{\circ}\text{C}$

pН

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 250 - 500 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (25 °C)

Densité : 1 g/cm3 (20 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: 2.0 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 238 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): 738 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 738 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë (Rat, mâle et femelle): 1 128

mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 030 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1 030 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): > 5,01 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 170 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat. mâle et femelle): 1 870 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

m-phénylenebis(methylamine):

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): 930 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 930 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 1,34 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3 100 mg/kg

Méthode: Autres lignes directrices Symptômes: Nécrose, Erythème

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m3

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

1-méthylimidazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1 144 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 144 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 400 - 640 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 400 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

acide toluène-4-sulfonique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): >= 50 - <= 100 mg/kg

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures. Résultat : Provoque des brûlures.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 400001009747 2.0 20.11.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Espèce Lapin

Evaluation Provoque de graves brûlures. Méthode OCDE ligne directrice 404

Résultat Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

BPL non

m-phénylenebis(methylamine):

Espèce Rat

Evaluation Provoque des brûlures.

Méthode Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.

Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition Résultat

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

BPL oui

1-méthylimidazole:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404

Résultat Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

acide toluène-4-sulfonique:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce Lapin Evaluation Irritant

Résultat Irritant pour les yeux.

Lapin Espèce

Evaluation Irritant pour les yeux. Méthode Autres lignes directrices

Résultat Irritant pour les yeux, réversible après 7 à 21 jours.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce Lapin Evaluation Corrosif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 400001009747 2.0 20.11.2023

Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Effets irréversibles sur les yeux

BPL non

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Espèce Lapin

Evaluation Risque de lésions oculaires graves. Résultat Risque de lésions oculaires graves.

BPL

m-phénylenebis(methylamine):

Evaluation Risque de lésions oculaires graves. Résultat Risque de lésions oculaires graves.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce Lapin

Evaluation Risque de lésions oculaires graves.

Méthode OCDE ligne directrice 405

Résultat Risque de lésions oculaires graves.

BPL oui

1-méthylimidazole:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Effets irréversibles sur les yeux

acide toluène-4-sulfonique:

Espèce Lapin

Résultat Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Evaluation Irritant pour les yeux. Résultat Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Voies d'exposition Intradermique Espèce Cochon d'Inde

Evaluation N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

oo oo oo 7

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

m-phénylenebis(methylamine):

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

BPL : oui

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation., Provoque de graves

brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Corrosif

pour le tractus respiratoire.

Peut provoquer une allergie cutanée.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

Voies d'exposition : Peau Espèce : Humain

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : A un effet sensibilisant.

acide toluène-4-sulfonique:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Génotoxicité in vitro Activation du métabolisme: non

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: N'est pas classé en raison de données non

concluantes. BPL: oui

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Dose: 125/250/500 mg/kg bw/d Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronucleus in vivo

> Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 50, 150, or 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

BPL: oui

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 490

Résultat: négatif

BPL: oui

m-phénylenebis(methylamine):

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

REN® HY 5213 BD

Version [2.0 2

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: single dose
Dose: 750 mg/kg body weight
Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests

sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 500, 1000, or 2000 mg/kg

Résultat: négatif

1-méthylimidazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

acide toluène-4-sulfonique:

Génotoxicité in vitro Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Concentration: 1902 µg/L

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 72 h

Dose: 4467 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Durée d'exposition: 72 h

Dose: 580 mg/kg

Méthode: EPA OTS 798.5395

Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 24 mois 10/35/70 ppm Dose Fréquence du traitement 7 quotidien

1,4 - 3,8 Poids corporel mg / kg LOAEL Méthode OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif **BPL** oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Fréquence du traitement : 7 quotidien
Résultat : négatif
BPL : oui

acide toluène-4-sulfonique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 24 mois

Dose : >= 240 mg/kg

Fréquence du traitement : 5 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/50/150/500 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 20 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOEL: 2,63 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 7,83 Poids corporel

ma / ka

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Donnée non disponible

BPL: oui

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/25/80/240 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 80 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 160 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/10/25/75 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 23 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg /

Tératogénicité: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 75 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/50/150/500 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 15 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 150 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 150 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité ou sur la croissance. lors de l'expérimentation animale., Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

m-phénylenebis(methylamine):

Effets sur la fertilité Type de Test: OCDE ligne directrice 421

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 50, 150 and 450 mg/kg

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 50 - 150 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 450 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: oui

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

> Souche: Sprague-Dawley Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 30, 100, 300 mg/kg milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 15 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Effets sur la fertilité

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 0.2, 2, 20, and 200 µg/kg

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 0,2 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 0,2 Poids

corporel ma / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 0,2 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

sur la progéniture ont été observés.

BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2,7 Poids

corporel ma / ka

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2,7 Poids

corporel mg / kg

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: 2.0 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

1-méthylimidazole:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel

mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 90 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

base de tests sur les animaux.

acide toluène-4-sulfonique:

Incidences sur le

développement du fœtus

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 936 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires supérieures Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec irritation des voies respiratoires.

acide toluène-4-sulfonique:

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec irritation des voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Voies d'exposition : Ingestion Organes cibles : Pancréas

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 8 - 10 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : daily

Dose : 0/50/125/320 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Lapin, mâle et femelle

NOAEL : > 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 21 d

Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 1/10/100 mg/kg bw/d
Méthode : Toxicité subchronique

BPL : oui

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 59 - 62 mg/kg LOAEL : 160 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : daily

Dose : 20, 60, 160 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Reins

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 200 mg/m3 Voie d'application : Inhalation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 216 h Nombre d'expositions : 6h

Méthode : Toxicité subaiquë

Organes cibles : irritation des voies respiratoires

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 150 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0/50/150/500 mg/kg bw/d Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0/50/150/500 mg/kg bw/d Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

m-phénylenebis(methylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 150 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 28 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0, 10, 40, 150 and 600 mg/kg/d Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 0,6 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 weeks 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 0, 0.64, 5.1, 31 mg/m3 Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui Organes cibles : Poumons

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation., Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Corrosif

pour le tractus respiratoire.

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de

toxicité chronique.

4,4'-isopropylidenediphénol:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



• , ,

REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Espèce : Souris, mâle et femelle

NOAEL : 300 ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 8 weeks Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0.018,0.18,1.8,30,300,3500 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 416

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 75 ppm NOAEL : 750 ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0,0.015,0.3,4.5,75,750,7500ppm Méthode : OCDE ligne directrice 416

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 600 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 28 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0, 40, 200, 600 1000 mg/kg-day Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 10 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 13 weeks 6 h Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 0, 10, 50, or 150 mg/m3

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 90 mg/m³

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 8 weeks 6 h Nombre d'expositions : 5 days/week Dose : 10/30/90 mg/m3

1-méthylimidazole:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 90 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)
Dose : 10,30,90 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408

acide toluène-4-sulfonique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >= 500 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 672 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Nombre d'expositions

7 d

Méthode

Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE)

2017/2100.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 200 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.5 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): env. 104

mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): env. 54

mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 170 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

: 1

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l

Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 50 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

SDS FR-AM - - 400001009747

35 / 51

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

1 120 mg/l

Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Mesuré

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Dose sans effet observé

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1 825

mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 76

ma/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 35

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023

Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

291 mg/l

Durée d'exposition: 20 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

EC10: 13 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

m-phénylenebis(methylamine):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 87,6 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15,2 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 32,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 10,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version

2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023

Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 4,7 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ASTM

BPL: oui

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 6,8 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,2 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: Autres lignes directrices

BPL: oui

CE50 (Chironomus sp.(Chironome)): 2,7 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: Autres lignes directrices

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

CE50 (Acartia tonsa): 0,885 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Mesuré

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,73

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,41

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 7,8 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: >= 0,640 mg/lDurée d'exposition: 36 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

NOEC: 0,000372 mg/l Durée d'exposition: 300 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,025 mg/l

Durée d'exposition: 181 d

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

10

1-méthylimidazole:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 - < 215 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 267,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 202,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): 1 050 mg/l

Durée d'exposition: 7 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

acide toluène-4-sulfonique:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 325 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 103 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 73 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 40 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): >= 758 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): >= 230 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 650 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: QSAR

BPL: non

Photodégradation Type de Test: Air

Constante de vitesse: < .00001

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 6,9 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 1,13 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Stabilité dans l'eau Méthode: Pas d'information disponible.

BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Photodégradation Constante de vitesse: < .001

BPL: non

m-phénylenebis(methylamine):

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 14,2 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 49 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 25 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 74,7 - 81,4 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

1-méthylimidazole:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Biodégradation: 0 - 10 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Concentration: 40 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 79 % Durée d'exposition: 60 d

Méthode: ISO

acide toluène-4-sulfonique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,75

BPL: non

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,17 (25 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,99 (23 °C)

octanol/eau pH: 6,34

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

cyclohex-1,2-ylenediamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: < -0,9 (20 °C)

octanol/eau pH: 7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

log Pow: < -0,02 (20 °C)

pH: 12

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

m-phénylenebis(methylamine):

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,18 (25 °C) octanol/eau : pH: 10,3 - 10,4

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Bioaccumulation Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 5,1 - 13,3

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,4 (21,5 °C)

pH: 6,4

Méthode: OCDE ligne directrice 107

1-méthylimidazole:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,19 (25 °C)

pH: 9,25 - 9,85

Méthode: OCDE ligne directrice 107

acide toluène-4-sulfonique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,41 (25 °C)

Méthode: Coefficient de partage

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

diéthylméthylbenzènediamine:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 31,72 - 551

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 928

1-méthylimidazole:

Répartition entre les

: Koc: 27

compartiments environnementaux Méthode: Méthode de calcul

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient Evaluation

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation Cette substance/Ce mélange contient des composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation La substance est considérée comme ayant des propriétés

perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes Produit

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2735 **ADR** UN 2735 **RID** UN 2735 **IMDG** UN 2735 IATA : UN 2735

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE, M-XYLYLENE DIAMINE)

ADR : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE, M-XYLYLENE DIAMINE)

RID : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE, M-XYLYLENE DIAMINE)

IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE, M-XYLYLENE DIAMINE)

IATA : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

(1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE, M-XYLYLENE DIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
:	8	

ADN ADR 8 RID 8 **IMDG** 8 **IATA** 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 11 Code de classification C7 Numéro d'identification du 80

danger

Étiquettes 8

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification C7 Numéro d'identification du 80 danger

Étiquettes

8 Code de restriction en : (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification : C7 Numéro d'identification du 80

danger

Étiquettes 8

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 8

EmS Code F-A, S-B

IATA (Cargo)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Instructions de : 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 851

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui(DIETHYLTOLUENEDIAMINE)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

: Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: 4,4'-isopropylidenediphénol

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS:

400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-isopropylidenediphénol (Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 49 bis, 49, 51, 15 ter, 15, 15 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à

importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial

Huntsman pour plus d'informations

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H360F : Peut nuire à la fertilité.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Irrit. : Irritation cutanée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03.08.2023 2.0 20.11.2023 400001009747 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps

2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'ex

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



REN® HY 5213 BD

Version 2.0

Date de révision: 20.11.2023

Numéro de la FDS: 400001009747

Date de dernière parution: 03.08.2023 Date de la première version publiée:

09.06.2017

Date d'impression 20.05.2025

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.